



PARTENARIAT ENTRE L'OPPBTP ET UN SPSTI DOTÉ D'UN PÔLE D'EXPERTISE BTP

Dr Nathalie AUNOBLE

Médecin coordinateur – AHI 33 – Bordeaux

Bruno MERCIER

Ingénieur en prévention, adjoint du directeur – Agence OPPBTP Nouvelle-Aquitaine – Bruges

Jean-Patrick OZERAY

Technicien en hygiène et sécurité BTP – Agence OPPBTP Nouvelle-Aquitaine – Bruges

Nicolas TRICARD

Directeur d'agence – Agence OPPBTP Nouvelle-Aquitaine – Bruges

Florent VAUBOURDOLLE

Directeur général – AHI 33 – Bordeaux

Introduction / Objectifs :

Des Services de Prévention et de Santé au Travail Bâtiment et Travaux Publics (SPST BTP) sont présents dans plusieurs départements du territoire. Pour autant, une part significative des entreprises de ce secteur adhère à des SPST Interentreprises (SPSTI). En effet, les entreprises du BTP peuvent constituer plus de 10 % des adhérents de certains SPSTI. Il paraît donc essentiel, pour compléter l'offre socle, d'améliorer la connaissance des métiers du BTP afin d'assurer le suivi médical et de délivrer des conseils de prévention adaptés à l'activité de ces entreprises. Le BTP reste l'un des secteurs les plus sinistrés, avec 35 % des accidents du travail (AT) mortels ou conduisant à une incapacité permanente et 15,3 % des maladies professionnelles (MP). L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) contribue à la prévention des AT et MP ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail à travers des actions de conseil, d'information et de formation adaptées aux besoins des entreprises de la branche. L'existence d'un

pôle d'expertise au sein des SPSTI collaborant avec l'OPPBTP permet la formation des équipes et induit une synergie entre les acteurs des deux entités nécessaire pour la délivrance de messages de prévention communs auprès des entreprises adhérentes.

Méthodologie :

Dès 2015 et sur la base de priorités analogues, le Département BTP de l'AHI33 et l'OPPBTP Agence Nouvelle Aquitaine (NAQ) ont mené et coordonné des actions de prévention communes auprès de leurs adhérents. Elles se traduisent par la réalisation de campagnes de prévention par métiers, ciblées sur les TPE et entreprises artisanales, avec la réalisation systématique de la fiche d'entreprise, des démarches de prévention spécifique (dont l'accompagnement à l'évaluation des risques) et des ateliers de sensibilisation lors de journées prévention en entreprise. A partir de 2018, ce partenariat est déployé sur la Dordogne, la Corrèze, la Creuse et le Limousin par trois autres SPSTI réunis avec l'OPPBTP au sein d'un Comité Régional de Coordination Santé Prévention (CRCSP) BTP NAQ.

Résultats obtenus :

Sur la période 2015-2018, et sur le seul département de la Gironde, les actions de prévention ont concerné 1 132 entreprises du BTP.

Sur la période 2018-2022, et le déploiement de ces actions sur les autres départements, le CRCSP BTP NAQ a permis d'atteindre plus de 1 300 entreprises supplémentaires.

Discussion des résultats / Conclusion :

Dans le cadre de ce partenariat, la présence de personnes ressources, dont le Médecin Conseil régional OPPBTP NAQ, au sein des deux entités permet de démultiplier ces actions et valorise la complémentarité des offres de services proposées. Le suivi médical et la réalisation d'actions de prévention demeurent nécessaires afin de prévenir la désinsertion professionnelle et préserver la santé et la sécurité des salariés du secteur BTP tout en maintenant la performance des entreprises. L'implication de tous les acteurs de la prévention, à travers des démarches partenariales, peut

permettre de répondre aux enjeux majeurs pour les entreprises et les salariés du BTP et ainsi participer à lutter contre les accidents du travail graves et mortels et favoriser la culture de prévention (une des priorités du 4^{ème} Plan Santé au Travail). Pour relever le défi, le partenariat OPPBTP et SPSTI propose des solutions adaptées aux secteurs d'activités spécifiques, afin d'offrir une meilleure capacité d'anticipation et d'adaptation aux nouveaux métiers et usages professionnels. Il permet également d'accéder à une offre de service et des outils adaptés aux besoins des salariés et des entreprises du BTP.



Pour contacter l'auteur : nathalie.aunoble@ahi33.org

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....